

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2025

Le conseil s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 sous la présidence de Mme Guicheteau, Maire

Etaient présents : Mmes Guicheteau, Pelluet, Aunay, Espanoche, Guyot, Marais Queudeville MM Marie, Voisin, Calbris, Gossart, Horion, Jenvrin, Sandret

Absent : M. Durand.

Secrétaire de séance : Mme Aunay

Quelques jours au préalable, M Jenvrin a adressé par mail à la mairie et à chaque élu une question afin qu'elle soit mise à l'ordre du jour. Celle-ci n'ayant pas été inscrite, MM Jenvrin et Sandret n'approuvent pas cet ordre du jour.

Mme Le Maire précise qu'une réponse est prévue dans les « informations diverses ».

Adoption du Compte administratif et compte de gestion - commune

Dépenses de fonctionnement	923 747,60 €
----------------------------	--------------

Recettes de fonctionnement :	4 862 842,31 €
------------------------------	----------------

dont un excédent reporté de	3 767 618,83 €
-----------------------------	----------------

Dépenses d'investissement :	478 211,13 €
-----------------------------	--------------

Recettes d'investissement :	329 208,71 €
-----------------------------	--------------

dont un déficit reporté de	470 655,24 €
----------------------------	--------------

A l'unanimité le conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion

Vote des taux d'imposition

A l'unanimité le conseil décide de ne pas augmenter les taux :

- taxes foncières sur les propriétés bâties :	33,89 %
---	---------

- taxes foncières sur les propriétés non bâties :	17,53 %
---	---------

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	9,86 %
--	--------

Autorisation de fongibilité des crédits 2025 :

A l'occasion du vote du budget primitif nous devons prendre une délibération de fongibilité des crédits 2025. Cette délibération autorise Mme Le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. C'est le taux maximal autorisé.

A l'unanimité le conseil accepte de prendre cette délibération et autorise Madame Le Maire à signer les documents nécessaires.

Adoption du Budget Primitif – Commune

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 828 228,36 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 3 690 313,38 €

A l'unanimité le conseil approuve le budget primitif-commune

Adoption du Compte Administratif et Compte de Gestion – lotissement

Dépenses de fonctionnement :	432 991,81 €
Recettes de fonctionnement :	318 439,50 €
dont un déficit reporté de :	114 552,31 €

Dépenses d'investissement :	318 439,50 €
Recettes de fonctionnement :	750 048,86 €
dont un excédent reporté de	431 609,36 €

A l'unanimité le conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion -lotissement

Adoption du budget primitif - lotissement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 508 444,50 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 826 879,00 €

A l'unanimité le conseil approuve le budget primitif-lotissement

Personnel

Suite à la mutation d'un employé communal nous devons supprimer son poste.

Un recrutement est en cours.

Une personne recrutée pour la saison d'été, par l'intermédiaire d'une agence intérim est arrivée

Travaux rue des écoles : demande de subventions

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la rue des écoles, l'effacement des réseaux sera effectué.

Le TE61 nous apporte une subvention de 291 932 € soit 100 % de l'enfouissement électrique.

Une demande de subventions auprès de Flers Agglo et du département pour l'ensemble des travaux va être faite

Flers Agglo : demandes de subventions (fonds de concours)

Pour les travaux rue de la mairie, une demande de fonds de concours va être faite auprès de Flers Agglo pour 20 % du montant des travaux soit environ 104 000 €

Ecole

L'académie pourrait fermer une classe à la rentrée 2025/2026 si les effectifs baissaient, ce qui n'est pas envisagé vu les emménagements,

Nous souhaitons prendre une délibération pour anticiper si besoin

A l'unanimité, le conseil accepte de prendre cette délibération et autorise Madame Le Maire à signer les documents nécessaires.

Plan de lutte contre le frelon asiatique

Le département ne prend plus en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.

La commune décide donc de prendre en charge à hauteur de 67 % de la facture dans la limite de 100 € et GDS essaie d'avoir des aides à hauteur de 33 %.

Informations diverses

- Il y a un problème de rats au lotissement du soleil.

Flers Agglo a passé une caméra dans les canalisations et a déposé des appâts. Il n'a été constaté aucune présence de nuisibles dans ce secteur.

- A la dissolution de la Communauté de Communes d'Athis une entente avait été créée entre toutes les communes pour gérer les biens immobiliers existants au sein de la Communauté de Communes.

A ce jour, les biens immobiliers ont été vendus ou sont en cours. Chaque commune récupérera une partie du solde. Pour la commune de St Pierre cela devrait être de l'ordre de 16,28 % du montant.

- Au village de la Houssaye une canalisation a été refaite, montant de la facture 8 970 € ;

- Au village de l'Être pour éviter la stagnation des eaux de pluie, il faut creuser un fossé et poser des buses : montant du devis 2 124 €

- A pont-Erambourg et à plusieurs endroits de la commune des bouches d'égout doivent être réparées

- Ecole maternelle : le couloir sera repeint.

- Ecole : un détecteur de présence sera posé au-dessus de la porte du préau. Nous attendons la venue de l'électricien.

- City-park/parc

M. Jenvrin avait demandé que des panneaux interdisant l'accès des véhicules motorisés soient positionnés à l'entrée du parc. C'est chose faite.

M. Jenvrin demande quelle contravention pourrait-on infliger à une personne qui continue de rouler en scooter dans le parc et ceci après lui avoir rappelé la réglementation.

Mme Le maire se renseigne auprès de la gendarmerie.

- Garderie : suite à la demande de quelques parents une étude est en cours pour allonger les heures d'ouverture de la garderie.

A ce jour, il y aurait des demandes pour une ouverture à 7h15 le matin et une fermeture à 18h30 le soir.